

# Document de position de l'UICN sur des sujets choisis

**Convention sur la diversité biologique**  
**Vingt-sixième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (OSASTT26)**  
**13-18 mai 2024, Nairobi, Kenya**

## Principaux messages de l'UICN

### Cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (Point 3 de l'ordre du jour)

- ✓ L'UICN félicite le Groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs pour son travail dans la poursuite de l'opérationnalisation du cadre de suivi et l'accent mis en priorité sur le suivi de ses indicateurs principaux.
- ✓ L'UICN exhorte le OSASTT à recommander à la COP l'adoption d'un cadre de suivi solide et complet, qui maximise les orientations et options à disposition des Parties dans l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre du CMB.
- ✓ L'UICN encourage fortement l'utilisation du niveau 3 de la Typologie mondiale des écosystèmes afin d'assurer une approche cohérente du suivi des écosystèmes dans l'ensemble du cadre.
- ✓ L'UICN soutient l'approche proposée pour générer cinq ventilations de l'Indicateur 3.1, qui sont essentielles pour suivre les progrès réalisés vers les divers éléments de la Cible 3.
- ✓ L'UICN soutient l'idée de poursuivre l'examen du cadre afin de combler les lacunes restantes parmi les indicateurs principaux, ainsi qu'un rôle continu pour le Partenariat sur les indicateurs de biodiversité.

### Besoins scientifiques et techniques en vue d'appuyer la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (point 4 de l'ordre du jour)

- ✓ En l'absence de Programmes de travail dédiés, les groupes et initiatives de soutien formels ou informels sont bien placés pour identifier les problèmes et élaborer des orientations pour combler les lacunes et soutenir la mise en œuvre des cibles à l'horizon 2030. À cet égard, l'UICN suggère d'établir des partenariats ou des « Amis » d'objectifs spécifiques, impliquant le Secrétariat de la Convention et les Parties et experts intéressés.
- ✓ L'UICN recommande un meilleur alignement des points de l'ordre du jour de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires avec les buts et cibles du CMB, et que les points focaux du Secrétariat reflètent cela.

### Biodiversité marine et côtière (point 8 de l'ordre du jour)

- ✓ L'UICN salue les efforts visant à assurer la poursuite du processus de ZIEB sur la base des données scientifiques les plus récentes, avec la pleine participation des experts et détenteurs de connaissances concernés, et soutient les modalités proposées pour (re)décrire ces zones importantes.
- ✓ L'UICN se tient prête à aider le Secrétariat exécutif à identifier les opportunités de travaux scientifiques et techniques menés dans le cadre de la Convention afin d'éclairer la mise en œuvre du Traité sur la haute mer.

### Biodiversité et santé (Point 9 de l'ordre du jour)

- ✓ L'UICN se félicite des actions générales proposées dans le Plan d'action mondial et exhorte les Parties, les autres gouvernements et parties prenantes à les adopter et à les mettre en œuvre.

Pour plus d'informations, merci de contacter :

Mme Sonia Peña Moreno  
Directrice, Centre pour les politiques internationales  
Siège de l'UICN  
[sonia.penamoreno@iucn.org](mailto:sonia.penamoreno@iucn.org)  
[www.iucn.org](http://www.iucn.org)

Mme Victoria Romero  
Responsable principale des politiques – Biodiversité  
Centre des politiques internationales  
Siège de l'UICN  
[victoria.romero@iucn.org](mailto:victoria.romero@iucn.org)

Siège mondial de l'UICN  
Rue Mauverney 28  
1196 Gland  
Suisse  
Tél : +41 22 999 0000  
Fax : +41 22 999 0002  
[www.iucn.org](http://www.iucn.org)

### **Cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (point 3 de l'ordre du jour)**

L'UICN félicite le Groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs, le Groupe d'experts techniques sur l'information financière, le Groupe de travail sur l'article 8(j) et le Groupe consultatif informel sur la coopération technique et scientifique pour leur travail dans la poursuite de l'opérationnalisation du cadre de suivi et l'identification et la fourniture de conseils techniques visant à combler les lacunes critiques afin de l'améliorer.

L'UICN se félicite particulièrement de l'analyse des lacunes et des conseils concernant l'utilisation des indicateurs, y compris en ce qui concerne le suivi de la section C du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (CMB), tels que présentés dans les documents CBD/SBSTTA/26/2 et CBD/SBSTTA/INF/14.

Reconnaissant le peu de temps restant jusqu'en 2030, soulignant l'importance d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du CMB, tout en reconnaissant les lacunes restantes dans le cadre de suivi à ce stade, l'UICN :

- ✓ Prie instamment l'OSASTT de recommander à la COP l'adoption d'un cadre de suivi solide et complet, qui maximise les orientations et options à disposition des Parties pour l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre du CMB.
- ✓ Suggère de conserver des indicateurs complémentaires concernant la couverture corallienne vivante, la couverture et la composition des coraux durs, et l'étendue mondiale des récifs coralliens dans le cadre de l'Objectif A<sup>1</sup>, et tel qu'approuvé par l'Initiative internationale pour les récifs coralliens (ICRI, selon ses sigles en anglais). Tout en soutenant les efforts du Groupe spécial d'expert pour faire de la liste des indicateurs de composante et complémentaires une ressource utile, l'UICN note que les indicateurs coralliens en question sont dérivés de mesures locales, et ne sont pas des ventilations de l'indicateur

principal A2. Ils devraient donc être conservés dans le cadre de suivi.

- ✓ Soutient fermement la recommandation d'utiliser des ventilations nationales de l'Indice de la Liste rouge, dérivées de la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées, pour générer l'Indicateur A3, en synergie avec l'indicateur 15.5.1 des ODD, en complément des indices de la Liste rouge dérivés d'évaluations répétées de listes rouges nationales dans les pays pour lesquels ces données sont disponibles et accessibles via les profils de pays IBAT<sup>2</sup>.
- ✓ Accueille favorablement et soutient la recommandation d'utiliser le niveau 3 de la Typologie mondiale des écosystèmes afin d'assurer une approche cohérente du suivi des écosystèmes dans l'ensemble du cadre.
- ✓ Soutient en outre l'approche proposée pour générer cinq ventilations de l'Indicateur 3.1, qui sont essentielles pour suivre les progrès réalisés vers les divers éléments de cette cible.
- ✓ Soutient l'idée de poursuivre l'examen et l'élaboration du cadre afin de combler les lacunes restantes parmi les méthodologies principaux, ainsi qu'un rôle continu pour le Partenariat sur les indicateurs de biodiversité.
- ✓ Souligne qu'une cohérence avec les indicateurs utilisés dans d'autres processus internationaux, en particulier le Cadre de suivi des ODD<sup>3</sup>, reste extrêmement importante afin de réduire la charge de travail liée aux rapports nationaux et éviter toute duplication des efforts. Par exemple, l'Indicateur 6.b sur la réponse politique aux espèces exotiques envahissantes et son application en tant qu'indicateur 15.8.1 des ODD.
- ✓ Souligne l'importance d'une stratégie à long terme pour le cadre de suivi, pour lequel il sera essentiel de renforcer les investissements dans le maintien des indicateurs existants et des informations qui les sous-tendent, et de renforcer et, si nécessaire, de développer les

<sup>1</sup>[Résolution 7.105 de l'UICN](#) : La conservation et la protection des récifs coralliens dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020

<sup>2</sup> [https://www.ibat-alliance.org/country\\_profiles](https://www.ibat-alliance.org/country_profiles)

<sup>3</sup> <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/indicators-list/>

capacités nationales en matière de suivi et de rapports.

- ✓ Encourage les Parties à utiliser une ventilation des indicateurs principaux pour combler certaines des lacunes identifiées par Groupe spécial d'experts (beaucoup étant également énumérés à part entière en tant qu'indicateurs de composante ou complémentaires), par exemple, en utilisant la ventilation de l'Indice de la Liste rouge par impact des espèces exotiques envahissantes pour combler l'une des 2 lacunes associées aux indicateurs principaux de la Cible 6.
- ✓ Soutient l'analyse des lacunes en ce sens que pour la Cible 4, l'indicateur principal (l'Indice de la Liste rouge) mesure un résultat et, en tant que tel, est approprié en tant qu'indicateur principal pour l'Objectif A, et non l'action nécessaire pour atteindre ce résultat. Une ventilation plus poussée de l'Indice de la Liste rouge pourrait être explorée pour développer un tel indicateur d'action. Le Groupe de spécialistes des conflits et de la coexistence homme-faune de la CSE-UICN a également réuni un Groupe de travail composé d'experts techniques et de Parties à la CDB pour l'élaboration d'un cadre d'indicateurs sur les conflits hommes-faune. Des propositions de mesures et de méthodologie sont à venir.
- ✓ Note avec une certaine inquiétude l'utilisation de la valeur monétaire des compensations relatives à la biodiversité comme source de financement privé. Bien que les compensations relatives à la biodiversité puissent contribuer à des résultats positifs en matière de conservation<sup>4</sup>, elles ne doivent être prises en compte qu'après une application rigoureuse de la hiérarchie des mesures d'atténuation. L'utilisation abusive des compensations pour financer des engagements existants en matière de conservation de la biodiversité pourrait entraîner un « transfert de coûts » et une érosion du financement de la conservation, y compris une réduction des budgets publics. Le financement de la conservation ne devrait pas

dépendre de la destruction de la biodiversité à un autre endroit.

- ✓ Met en avant et encourage les Parties à utiliser le Standard mondial de l'UICN pour les Solutions fondées sur la nature comme outil pour identifier et mettre en œuvre des actions climatiques évitant ou minimisant les impacts négatifs sur la biodiversité tout en aidant à renforcer la résilience des écosystèmes, et soutenant ainsi le suivi de l'Indicateur 8.b. Le Standard est également utile pour la Cible 11, qui constitue actuellement une lacune dans le cadre de suivi.
- ✓ Recommande de relier la Cible 23 au Plan d'action sur les questions de genre (PAG), en incluant ce dernier comme une question dans l'indicateur binaire, en modifiant éventuellement la proposition de question 23.3 comme suit :

*« 23.3 Votre pays reconnaît-il et prend-il explicitement en compte les questions de genre dans sa mise en œuvre du Cadre mondial pour la biodiversité par le biais de ses rapports nationaux, de sa stratégie et plan d'action national pour la biodiversité **ou la mise en œuvre d'un plan d'action sur les questions de genre** ? »*

Cependant, l'UICN souligne la nécessité de continuer à travailler sur l'évaluation de la mesure dans laquelle une approche sensible aux questions de genre est mise en œuvre, y compris par le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action sur les questions de genre.

- ✓ Souligne que la Cible 22 du CMB vise à assurer une représentation et une participation complètes, équitables et sensibles au genre et met l'accent sur la protection des défenseurs des droits humains environnementaux, y compris les femmes. La lutte contre la violence basée sur le genre et la protection des femmes défenseurs de l'environnement sont des questions cruciales. L'Objectif 1.5 du PAG met également l'accent sur l'identification, la prévention et la réponse à toute forme de discrimination et de violence fondées sur le genre.

---

<sup>4</sup>Politique de l'UICN sur les compensations relatives à la biodiversité ([WCC-2016-Res-059](#))

Depuis des décennies, l'UICN développe des normes en matière de biodiversité et de conservation qui sous-tendent les indicateurs principaux et leur désagrégation, et se tient prête à soutenir les Parties dans leurs efforts de suivi.

### **Besoins scientifiques et techniques en vue d'appuyer la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (point 4 de l'ordre du jour)**

L'analyse rapide dans le document CBD/SBSTTA/25/INF/1 et les plus de 1 200 outils et orientations soumis et compilés dans le document CBD/SBSTTA/26/INF/16 démontrent clairement qu'il existe une quantité considérable d'orientations existantes pour soutenir la mise en œuvre du Cadre. L'UICN convient qu'un défi majeur consiste à s'assurer que les informations soient accessibles et utilisées par les décideurs concernés, et souligne que la mise en œuvre ne devrait pas être retardée.

- ✓ La Commission de l'éducation et la communication de l'UICN a contribué par le passé à la communication, à l'éducation et à la sensibilisation du public, et pourrait aider le Secrétariat de la Convention à explorer les moyens d'améliorer l'accès et la diffusion des outils et des orientations.

En ce qui concerne les nouveaux domaines de travail potentiels dans le cadre de la Convention :

- ✓ L'UICN soutient la proposition de poursuivre les travaux sur la pollution et la biodiversité. L'UICN avance une proposition visant à inclure un article spécifique sur les « aspects liés à la biodiversité » dans la partie IV.8ter de l'Instrument international juridiquement contraignant (ILBI, selon ses sigles en anglais) sur la pollution plastique<sup>5</sup>. L'article proposé faciliterait, entre autres, la coordination des obligations en vertu des accords multilatéraux sur l'environnement (AME) existants, afin de refléter leur alignement sur les objectifs du Cadre mondial de la biodiversité (en particulier son Objectif 7) et faire progresser les liens entre pollution plastique et biodiversité dans le

contexte des solutions d'économie circulaire et du droit commercial international.

- ✓ L'UICN reconnaît également l'importance d'une approche fondée sur les droits de l'Homme pour la mise en œuvre du Cadre et note que tout nouveau domaine de travail à cet égard devrait compléter le nouveau programme de travail proposé à l'article 8(j) et dispositions connexes. Cette complémentarité devrait être reflétée dans la portée proposée du plan de travail élaboré pour examen par la Conférence des Parties.

En ce qui concerne les lacunes discrètes et spécifiques dans les domaines de travail existants, et reconnaissant que celles-ci ne sont pas exhaustives :

- ✓ L'UICN attire l'attention sur les orientations et le glossaire élaborés par le Groupe spécial d'experts sur les indicateurs pour le cadre de suivi (CBD/SBSTTA/26/INF/14), qui pourraient être utilisés pour combler certaines lacunes concernant les définitions identifiées pour les Cibles 1, 2, et 3, en adoptant le niveau 3 de la Typologie mondiale des écosystèmes en tant que cadre écosystémique commun.
- ✓ L'UICN recommande l'ajout de la connectivité écologique et des « réseaux et corridors écologiques » en tant que sujet à développer plus avant lors de l'examen d'autres mesures de conservation par zone et de la mention « adéquatement connectés » de la Cible 3<sup>6</sup>. Une mise à jour rapide des Orientations volontaires sur la gouvernance équitable adoptées dans la décision 14/8 pour tenir compte du nouveau libellé de la Cible 3 pourrait également être envisagée.

L'UICN reconnaît que les groupes et initiatives de soutien formels ou informels sont bien placés pour identifier les problèmes et élaborer des orientations visant à combler les lacunes et soutenir la mise en œuvre des objectifs à l'horizon 2030 Le [Plan d'action mondial pour les espèces \(PAME\)](#), par exemple, fournit des orientations importantes pour intégrer des actions de conservation des espèces dans toutes les cibles

<sup>5</sup>[Un traité mondial sur les plastiques et la biodiversité : des régimes convergents ou conflictuels ?](#)

<sup>6</sup>[Résolution 7.073 de l'UICN](#) : Intégration de la conservation de la connectivité écologique dans le cadre mondial de la

biodiversité pour l'après-2020 : du niveau local au niveau international

du CMB et a été élaboré par l'UICN, ses Membres, Commissions et partenaires en consultation avec les secrétariats des conventions relatives à la biodiversité, en l'absence d'un programme de travail dédié à la conservation des espèces et en réponse aux faibles progrès réalisés vers la Cible 12 d'Aichi.

Il est toutefois important que les efforts visant à élaborer de nouvelles orientations pour la mise en œuvre soient « liés » aux travaux de la Convention (par exemple, coordonnés par un point focal du Secrétariat ou par des groupes de travail d'experts), afin, entre autres, d'éviter les doubles emplois, de tirer parti des synergies et de faciliter l'adoption par les Parties.

En ce qui concerne les implications pour l'ajustement des travaux entrepris dans le cadre de la Convention, certaines des orientations existantes fournies devront être mises à jour et les lacunes comblées.

- ✓ L'UICN recommande un meilleur alignement des points de l'ordre du jour de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires avec les buts et cibles du CMB, et que les points focaux du Secrétariat reflètent cela.

L'UICN et ses 7 Commissions d'experts travaillent déjà à l'élaboration de nouvelles orientations et à la mise à jour des orientations existantes pour la mise en œuvre des Cibles du CMB, y compris, mais sans s'y limiter, les Cibles 2, 3, 4, 6, 8, et 11<sup>7</sup>. L'UICN se tient prête à collaborer avec les Parties et le Secrétariat exécutif dans cette entreprise.

## **Biodiversité marine et côtière (point 8 de l'ordre du jour)**

### **(a) Zones marines d'importance écologique ou biologique : poursuite des travaux**

L'UICN se félicite des progrès réalisés lors des ateliers d'experts techniques et juridiques pour la modification et la description de nouvelles Zones d'importance écologique ou biologique (ZIEB) en

novembre 2023 et, en conséquence, se félicite de la recommandation du SBSTTA d'adopter les modalités incluses dans l'annexe 1.

L'UICN soutient les efforts visant à assurer la poursuite du processus de ZIEB sur la base des données scientifiques les plus récentes, avec la pleine participation des experts et détenteurs de connaissances concernés. A cet égard, l'UICN :

- ✓ Considère la distinction entre le référentiel ZIEB et le mécanisme de partage d'informations comme un moyen utile d'exprimer le double processus visant à distinguer les ZIEB ayant été examinées par l'OSASTT ou la COP et celles reflétant les résultats de processus nationaux internes.
- ✓ Accueille favorablement la suggestion d'émettre des notifications d'intention et d'informer d'une nouvelle soumission, et encourage les commentaires des Parties, des organisations compétentes et pertinentes et des parties prenantes pour renforcer la crédibilité scientifique et la transparence du processus, que ce soit pour une inclusion dans le référentiel ou dans le mécanisme de partage d'informations.
- ✓ Se tient prête à apporter ses connaissances et son expertise pour l'identification de Zones marines clés pour la biodiversité (ZCB), de Zones importantes pour les mammifères marins (ZIMM) et autres connaissances et outils pertinents susceptibles d'apporter une contribution utile au processus de ZIEB, y compris en ce qui concerne l'identification d'aires marines protégées et autres outils de gestion par zone, ainsi que d'orientation stratégique et de priorités pour l'élaboration d'autres mesures de conservation efficaces.

### **(b) Conservation et utilisation durable de la biodiversité marine et côtière.**

L'UICN est d'accord avec les lacunes et domaines identifiés nécessitant une attention supplémentaire pour soutenir le CMB en ce qui

<sup>7</sup>Notamment, la feuille de route pour la mise en œuvre de la Cible 2 avec la FAO, diverses orientations de la Commission mondiale des aires protégées de l'UICN et du Partenariat pour la Cible 3, le Groupe de spécialistes des conflits et de la coexistence homme-faune de la CSE-UICN travaille sur un indicateur pour la Cible 4, tandis qu'un groupe d'experts des Amis de l'adaptation écosystémique (FEBA, selon ses sigles

en anglais) coprésidé par le Secrétariat de la CDB développe des ressources sur la définition d'objectifs nationaux et la mise en œuvre des Cibles 8 et 11. L'UICN est également partenaire du partenariat NBSAP Accelerator et du Forum NBSAP.

concerne la biodiversité marine et côtière, annexés au document CBD/SBSTTA/26/7. Reconnaisant certaines de ces lacunes, l'UICN a produit une note technique sur les AMEC marines<sup>8</sup>, une publication examinant le développement durable des communautés côtières, l'aquaculture et la conservation marine et côtière<sup>9</sup>, ainsi qu'un guide sur le genre et la pêche<sup>10</sup>, soulignant leur rôle dans la gestion durable des pêches.

En ce qui concerne les domaines de collaboration et coopération avec les organisations mondiales et régionales compétentes dans le contexte du Traité sur la haute mer, l'UICN propose « *Une introduction à l'accord au titre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones situées au-delà de la juridiction nationale* » ([An Introduction to the Agreement under the United Nations Convention on the Law of the Sea on the conservation and sustainable use of marine biological diversity of areas beyond national jurisdiction](#)<sup>11</sup>) en complément des informations fournies dans le document CBD/SBSTTA/26/7. Ce rapport se concentre sur ce que les différentes parties de l'accord visent à accomplir, leurs dispositions clés et la façon dont elles fonctionnent dans leur ensemble, et quelles seront les considérations importantes pour la mise en œuvre, y compris une suggestion d'étapes à venir.

- ✓ L'UICN se félicite de la recommandation de l'OSASTT et se tient prête à aider le Secrétariat exécutif à faire avancer les travaux au titre de ce point de l'ordre du jour.

## **Biodiversité et santé (point 9 de l'ordre du jour)**

Les actions proposées dans le Plan d'action mondial sur la biodiversité et la santé sont bien accueillies, et l'UICN se féliciterait de leur

adoption pour soutenir la mise en œuvre du CMB. En particulier, l'UICN souligne la nécessité de :

- ✓ Tenir compte de toutes les perspectives en matière de santé (humains, animaux et plantes domestiques et sauvages, et écosystèmes) en appliquant une approche *One Health* (Une seule santé) lors de la mise en œuvre du Plan d'action mondial sur la biodiversité et la santé et du CMB.
- ✓ Promouvoir la participation active des autorités responsables de la faune sauvage et de l'environnement aux plateformes et décisions de coordination multisectorielles (par exemple, Une seule santé) afin d'assurer l'intégration de la biodiversité dans l'évaluation, la planification, la mise en œuvre et l'évaluation, et recommander une coordination Une seule santé dans la révision et la mise en œuvre des SPANB, y compris les cibles 5 (prévention des débordements) et 14 (valorisation et protection des services écosystémiques bénéfiques pour la santé).
- ✓ Surveiller et atténuer les impacts des événements zoonotiques et autres maladies (par exemple, grippe aviaire hautement pathogène) en tant que menace pour les populations d'animaux sauvages et mettre en évidence la nécessité d'une prévention, d'une détection et d'une réponse coordonnées aux débordements et aux épidémies, qui tiennent compte de la santé de la faune sauvage en plus de la santé humaine et des animaux domestiques.
- ✓ Intégrer les considérations relatives aux maladies et à la santé dans la planification de l'utilisation des terres et de la mer et les évaluations d'impact, y compris pour les projets entraînant une dégradation de l'environnement ainsi que pour les approches positives pour la biodiversité et le climat, telles que la restauration, afin de garantir que les

<sup>8</sup> [Note technique de la CMAP-UICN : FAQ sur l'établissement d'AMEC marines dans le cadre de la CDB](#)

<sup>9</sup> Le Gouvello, R., Brugere, C. et Simard, F. (2022). *Aquaculture and Nature-based Solutions. Identifying synergies between sustainable development of coastal communities, aquaculture, and marine and coastal conservation*. Gland, Suisse : UICN.

<https://doi.org/10.2305/IUCN.CH.2022.02.en>

<sup>10</sup> J. Siles, et al. (2019). [Advancing Gender in the Environment: Gender in Fisheries - A Sea of Opportunities](#). UICN et USAID. Washington, États-Unis : USAID. 68 pp

<sup>11</sup> Kachelriess, D. (2023). *The High Seas Biodiversity Treaty: An Introduction to the Agreement under the United Nations Convention on the Law of the Sea on the conservation and sustainable use of marine biological diversity of areas beyond national jurisdiction*. Dans M. Epps et C. Chazot (Éd.), (vi+33p). UICN.

compromis et co-bénéfiques soient correctement pris en compte<sup>12</sup>.

En plus des ressources énumérées dans le document CBD/SBSTTA/26/INF/3, l'UICN invite les Parties à considérer les études de cas et orientations sur les leçons et approches positives de la faune sauvage et la santé humaine présentées dans « *Solutions ciblées : Santé de la faune et réduction des risques de maladies zoonotiques* » ([Solutions in Focus: Wildlife Health and Zoonotic Disease Risk reduction](#)), qui fournissent des exemples d'actions visant à mettre en œuvre le Plan d'action mondial sur la biodiversité et la santé, ainsi qu'une note sur : « *Promouvoir la santé humaine à travers le cadre mondial pour la biodiversité : relier les forêts et la santé humaine dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité* » ([Promoting Human Health through the Global Biodiversity Framework: Linking Forests and Human Health in National Biodiversity Strategies and Action Plans.](#))

Les directives à venir de l'OMSA et l'UICN sur la surveillance des maladies, agents pathogènes et toxiques des espèces sauvages peuvent aider les pays à renforcer leurs capacités de surveillance et contribuer à la santé des espèces sauvages et aux initiatives Une seule santé.

L'UICN note également que les Solutions fondées sur la nature peuvent améliorer les résultats en matière de santé, par exemple par la réduction des maladies, une meilleure santé nutritionnelle, la sécurité alimentaire et une meilleure santé mentale. Une note d'information<sup>13</sup> et une publication à venir du groupe d'experts OMS-UICN-FEBA sur la biodiversité, le climat, Une seule santé et les Solutions fondées sur la nature souligne la relation critique entre santé humaine et environnement, soulignant les impacts réciproques de la triple crise planétaire sur la santé humaine et les effets néfastes d'une santé précaire sur les écosystèmes.

---

<sup>12</sup>[Résolution 7.135 de l'UICN](#) : Promouvoir la santé humaine, animale et environnementale et prévenir les pandémies grâce à l'approche Une seule santé et en s'attaquant aux causes de la perte de biodiversité

<sup>13</sup> [Designing Nature-based Solutions for Human Health](#)